



## CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES ETABLISSEMENTS HUMAINS (HABITAT II)

Istanbul (Turquie)

Distr.

A/CONF.165/L.5/Add.9 12 juin 1996

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

Point 10 de l'ordre du jour

ROLE ET CONTRIBUTION DES COLLECTIVITES LOCALES, DU SECTEUR PRIVE, DES PARLEMENTAIRES, DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ET DES AUTRES PARTENAIRES A LA REALISATION DU PROGRAMME POUR L'HABITAT

## Rapport de la Commission II

## <u>Additif</u>

## Auditions de représentants du Forum des syndicats

- 1. A sa 8ème séance, le 7 juin 1996, la Commission II a tenu des auditions de représentants du Forum des syndicats.
- 2. Des exposés ont été faits par Mme Seyhan Erdogdu et M. Mathew Oliphant.
- 3. Après ces exposés, un dialogue/débat s'est engagé entre les partenaires et les représentants de la Barbade, des Pays-Bas, de la Tunisie, des Philippines, de l'Afrique du Sud, du Chili, de l'Ouganda, du Népal, du Nigéria, du Ghana, du Burundi et de la Sierra Leone.
- 4. On trouvera ci-après le résumé des auditions fait par le Président :

  Action mondiale pour le logement et l'emploi

Les représentants du Forum des syndicats ont présenté une déclaration, intitulée "Action mondiale pour le logement et l'emploi" qu'ils avaient élaborée au cours du Forum tenu à Istanbul le 31 mai 1996. Cette réunion avait pour objet d'examiner des contributions précises au développement urbain, d'arrêter une position commune sur le plan d'action mondial pour l'habitat et de veiller à ce que le Programme pour l'habitat tienne pleinement compte du rôle et des droits des travailleurs et de leurs organisations.

Les représentants du Forum ont réaffirmé le droit au logement et le droit à l'emploi tels que proclamés par l'Organisation des Nations Unies. Ils ont réclamé l'amélioration des conditions de travail et de vie des travailleurs et demandé aux gouvernements de prendre des mesures pour assurer le respect des conventions de l'Organisation internationale du Travail. Les syndicats s'efforceront de poursuivre leur coopération avec les gouvernements, les collectivités locales et le secteur privé et d'oeuvrer avec eux à l'exécution de programmes complets de logement et d'infrastructure.

Pour faciliter l'engagement total des syndicats et leur contribution sans réserve, les gouvernements devront être plus attentifs au développement urbain et à l'aménagement des établissements humains, ainsi qu'au fait que les efforts déployés par la majorité des travailleurs pour améliorer leurs conditions de logement ne sont pas soutenus par les forces du marché. En conséquence, il est indispensable que les gouvernements mettent en oeuvre aux niveaux central et local des programmes d'urgence et des plans à long terme pour répondre aux besoins en matière d'infrastructure sociale et culturelle, à savoir le logement et la rénovation urbaine, des transports en commun efficaces, l'approvisionnement en énergie et en eau, les soins médicaux et les services de santé et l'emploi.

Les représentants du Forum des syndicats ont ajouté qu'il fallait puiser dans les ressources inexploitées de l'industrie du bâtiment, qui est un puissant stimulant de la croissance économique et de l'emploi, pour créer des infrastructures propres à donner une formation aux travailleurs dans les domaines de la construction de logements, de la reconstruction et de l'entretien des villes et de la gestion de l'environnement. Les gouvernements sont invités à doter le secteur informel de normes de protection sociale et de travail analogues à celles du secteur structuré et à garantir la protection sociale des chômeurs. Ils sont également invités à assurer l'utilisation optimale des matériaux de construction et ressources naturelles localement disponibles et renouvelables ainsi que des techniques appropriées dans l'industrie du bâtiment. Il est recommandé d'éliminer la discrimination entre les sexes et les inégalités sociales et d'assurer la promotion des femmes pour qu'elles puissent accéder à l'emploi, à l'information et aux ressources.

Les représentants des syndicats ont fait valoir que la diminution de l'aide au développement destinée aux pays en développement avait des effets préjudiciables au développement social. Les gouvernements doivent trouver

d'autres ressources pour financer leurs programmes sociaux. Ils pourraient mobiliser de nouvelles ressources en réduisant leurs dépenses militaires, qui sont très élevées dans bon nombre de pays en développement, et en les utilisant pour mettre en place des infrastructures et des services sociaux, ainsi que pour créer des emplois.

Les délégations ont appuyé cet exposé, soulignant en particulier la nécessité d'accroître le respect des conventions internationales relatives aux droits des travailleurs, notamment la liberté d'association, la protection des travailleurs migrants, l'amélioration des conditions de travail et de vie dans les zones rurales, l'amélioration de la condition des travailleuses et les dispositions concernant la main-d'oeuvre enfantine. Elles ont recommandé l'égalité de traitement des travailleurs locaux et des travailleurs étrangers ainsi que des hommes et des femmes exécutant les mêmes tâches. Elles ont conseillé aux organisations non gouvernementales et aux collectivités locales d'unir leurs efforts à ceux des syndicats pour défendre les conventions internationales sur les droits et les conditions de travail des travailleurs.

Les participants au débat ont rappelé la responsabilité qui incombait au secteur privé en tant qu'employeur de contribuer au "salaire social" et de favoriser l'accès des travailleurs à un logement convenable, à la propriété et aux infrastructures. Les délégations ont préconisé d'investir dans la mise en valeur du capital humain et l'amélioration des conditions de travail et déclaré que cette démarche ne devait pas entraîner une désyndicalisation.

La communauté internationale des syndicats a invité les gouvernements et les organisations multilatérales à s'engager dans une nouvelle ère d'action, dans le respect des droits de l'homme et notamment de la "sécurité de la personne humaine", c'est-à-dire du droit au travail, à la nourriture et à l'alimentation, à l'éducation, à la santé et au logement, à l'exercice des droits sociaux, culturels et politiques et à la protection contre la criminalité.

\_\_\_\_